



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 026/ACAJ/2024

Kinshasa, le 30 juin 2024 : À la suite de son adresse à la Nation, à l'occasion du 30 juin, le Président de la République a reconnu la détresse sociale de la population congolaise ayant conduit à l'amenuisement critique du panier de la ménagère.

Ainsi, l'ACAJ estime que la détention au secret jusqu'à ce jour de l'activiste pro-démocratie Gloria SENGHA ne peut jamais se justifier d'autant plus que la vie chère, qu'elle avait dénoncée, est confirmée par le Président de la République ! En conséquence, l'ACAJ exige sa libération sans condition et des poursuites judiciaires contre les auteurs et complices de son enlèvement et de sa détention au secret. « Libérer Gloria SENGHA c'est rendre justice au « Peuple d'abord », a déclaré Me Georges Kapiamba, Président de l'ACAJ.

Enfin, l'ACAJ recommande vivement aux Parlement et Gouvernement, de réduire drastiquement le train de vie des institutions et investir davantage dans des projets à caractère social.

Pour toute information supplémentaire, contactez :

Me Georges KAPIAMBA, Président de l'ACAJ

Téléphone : + 243 81 048 8537, 814178272

Email : acajasbl@yahoo.fr, info@acajrdc.org



Bureaux

- Kinshasa :
05, Av. Kasongo, Quartier Socimat, C/Gombe
- Lubumbashi :
520, Av. Djamena, C/ Lubumbashi

Téléphone : +243 81 04 88 537, 84 00 46 298, 97 22 37 996

Email : info@acajrdc.org

Web site : www.acajrdc.org

Impôt : A1923800R

N° de Compte Bancaire TMB :

00017-11002-52482910001-51 ACAJ ASBL

Représentations :

- Bukavu	- Mbuji-Mayi
- Bunia	- Kananga
- Goma	- Kalemie
- Mbandaka	- Likasi